



Paris, le 03 octobre 2014

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

A

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
Ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Madame la Ministre,

La situation des enseignants des écoles affectés dans le département de Mayotte a connu plusieurs évolutions ces derniers mois, notamment du fait du décret n° 2013-964 du 28 octobre 2013, portant création d'une majoration de traitement allouée aux fonctionnaires de l'Etat et de la fonction publique hospitalière et aux magistrats en service dans le Département de Mayotte.

Lors de nos différents échanges sur la question, le Ministère s'était engagé à conserver le bénéfice du retour dans l'académie d'origine. Or, les propos relayés par l'administration du vice rectorat sèment la confusion concernant la pérennité de la possibilité offerte aux enseignants affectés dans le département de pouvoir retrouver leur académie d'origine lorsqu'ils en formuleront la demande. Le SNUipp-FSU souhaite que vous leviez rapidement le doute sur ce sujet.

Par ailleurs, notre organisation regrette le non-respect des engagements pris concernant le maintien du montant de l'Indemnité de l'Eloignement au même taux (11,5 mois de salaire) pour les collègues qui avaient achevé leur premier (et/ou second) séjour de deux ans et qui souhaitaient le prolonger. Lors de nos discussions, il était convenu que dans le cadre de la transition vers les nouvelles mesures, leur mise en œuvre n'aurait aucune incidence négative sur les traitements versés aux personnels. Or, la note de service du 23 septembre 2014 indique en effet qu'il n'y a plus de période transitoire pour les personnels cités ci-dessus, induisant une perte d'un mois et demi de salaire. Cette situation est inacceptable.

Enfin, nous voudrions avoir l'assurance que les collègues détachés qui auraient choisi de prolonger leur séjour à Mayotte continueront de bénéficier intégralement du dispositif des congés administratifs.

Sur tous ces points, nous souhaitons que les engagements pour l'Ecole et les enseignants de Mayotte soient tenus.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sébastien SIHR